

Procès-Verbal du conseil municipal du mardi 27 octobre 2015

Membres Présents : Francis MORICHEAU, Jean Yves COMBY, Joël VUAILLAT, Michèle PLOCKI, Benjamin SEVESSAND, Marie-Anne LE METAYER, Régine PONCET, Dominique GRENARD et Claude MERCIER.

Membres(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :
Néant.

Membre(s) absent(s) excusé(s) sans pouvoir :
Néant.

Membre(s) absent(s) non excusé(s) :
Néant.

Membres en fonction	: 9
Membres présents	: 9
Membre absent excusé avec pouvoir	: 0
Membre absent excusé sans pouvoir	: 0
Membre absent non excusé	: 0

Secrétaire de séance :
Claude MERCIER, adopté à l'unanimité.

Francis MORICHEAU, Maire, ouvre la séance à 19h14. Il propose de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- remboursement à Jacques CARRANDIE (point 12).
- accueil des migrants (point 13).
- loyer du logement mis à disposition des gérantes du Relais des Skieurs (point 14).

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ces points supplémentaires.

1 : Approbation des PV des Conseils Municipaux des 29/09/15 et 6/10/15 :

Aucune remarque n'est formulée sur le PV du 29/09/15 qui est adopté à l'unanimité. Il est demandé de mentionner, dans le PV du 6/10/15, les noms des trois candidats (au lieu du seul nom de Valérie LEROY) choisis pour la gérance du Relais des Skieurs :
Hadda HAKKAR, Valérie LEROY, Pierre PANIER.
Cette modification est acceptée à l'unanimité et le PV est ainsi approuvé.

2 : Montant du loyer de chasse ACCA :

Des terrains communaux sont mis à disposition des chasseurs.

Joël VUAILLAT rappelle que le bail stipule que le montant du loyer correspond à la valeur de deux cartes de chasse. Cela représente 180€ qui est donc le montant du loyer pour l'année 2016 approuvé par le Conseil Municipal à 8 voix pour et une abstention.

3 : Taxe raccordement à l'assainissement PC n° 02/2015.

M. BEAUCHIERE a une taxe de raccordement de 6420€ TTC à payer qui est mise en attente pour en connaître les modalités de paiement.

1 redevance d'assainissement (prime fixe) sera appliquée sur chacune des résidences de Messieurs HOUSSEL et BEAUCHIERE, la consommation d'eau rejetée sera facturée à M. HOUSSEL.

4 : Conventions déneigement 2015/2016 : ETARF BALANDRAS/ La SCIE COUPE/ Michel PELAZ.

L'ETARF BALANDRAS assurera le déneigement de la zone du Crêt, le cheminement piéton du village et le déneigement manuel.

La SCIE COUPE va dégager les trop-pleins de neige avec son godet.

Michel PELAZ assurera le reste du déneigement avec Jean Marie DROMARD.

Les moloks seront déneigés manuellement.

Les tarifs stipulés dans les conventions sont les suivants :

Michel PELAZ : 85€ HT de l'heure avec TVA à 10 % (soit 93,5€ TTC) + 5 000 € HT pour immobilisation du matériel

ETARF BALANDRAS :

47€ HT l'heure de déneigement à la fraise à neige avec une TVA à 10%.(soit 51,7€ TTC).

L'heure de déneigement à la turbo-fraise sera facturée 83,43€ HT avec une TVA à 10 % (soit 91,77€ TTC).

Le déneigement manuel à la pelle sera facturé 27,60€ TTC de l'heure.

La SCIE COUPE : 75,38€ HT soit 90,46€ TTC de l'heure avec une TVA à 20 %.

Ces tarifs qui sont les mêmes que l'an dernier sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5 : Indemnité d'astreinte hivernale pour l'employé communal.

Il est décidé la mise en place d'astreintes du lundi 0h00 au dimanche 24h00, astreintes applicables du lundi 30 novembre 2015 au dimanche 27 mars 2016.

Le montant de l'indemnité versée à Jean-Marie DROMARD une semaine sur deux est fixé à 275,40€.

Ces dispositions sont acceptées à l'unanimité.

6 : Création poste perchman pour le téléski.

Francis MORICHEAU donne lecture de deux lettres de candidatures reçues en mairie : celles de Victor PROST et Tanguy DELALANDE.

La période de recrutement s'est terminée le 24 octobre 2015.

Le Conseil Municipal crée le poste de perchman-régisseur pour la saison hivernale 2015/2016. Le candidat retenu sera rémunéré au 1^{er} échelon dans le grade d'agent technique 2^{ème} classe (Echelle III).

Le Contrat à durée déterminé étant établi du lundi 14 décembre 2015 au jeudi 31 mars 2016 il est décidé de verser à l'agent une indemnité pour les jours non travaillés en cas de manque de neige et donc de non fonctionnement du téléski. Le montant est fixé à 39,34€ par journée non travaillée et à 275,40€ pour une semaine complète.

Il est également décidé de verser à l'agent une indemnité d'astreinte de week end pendant les vacances scolaires de Noël et d'hiver. Le montant de cette indemnité est fixé à 116,20€.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Francis MORICHEAU fera connaître le choix du perchman-régisseur aux intéressés mercredi 28 octobre au matin.

La Commune va acquérir un coffre-fort supplémentaire pour sécuriser les recettes du téléski et rechercher un sous-régisseur qui pourra être indemnisé aux frais kilométriques.

7 : Vitrine centre commercial : dénonciation convention.

Mmes Michelle PLOCKI, Joanie MAGNIN-FEYSOT et Pascale BREITSCHNEIDER dénoncent la convention d'occupation au 31 décembre 2015.

8 : Reprise des concessions abandonnées (enlèvement stèles et monuments).

Suite au nouveau procès-verbal d'abandon de concessions du 22/09/15 effectué par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal l'autorise à prendre un arrêté de reprise des concessions abandonnées.

Il sera stipulé dans l'arrêté, qui sera affiché au cimetière, que l'enlèvement des stèles et monuments sera à la charge des anciens concessionnaires, quand ceux-ci sont connus.

9 : Cérémonie du 11 novembre.

Michelle PLOCKI lira l'allocution du Ministre, Francis MORICHEAU lira une allocution personnelle, Dominique GRENARD prendra en charge la gerbe commandée à Florentine Saint-Claude.

Il a été convenu avec la mairie des Bouchoux de décaler les horaires des cérémonies de chaque village afin que les pompiers du CI des Couloirs, qui seront invités officiellement, puissent assister sereinement aux deux cérémonies.

A La Pesse, la cérémonie aura lieu à 10h15.

Le vin d'honneur sera offert par la commune à l'hôtel BURDET. Il sera commandé par Claude MERCIER pour un coût maximum de 250€.

Des élèves de la classe de Claude MERCIER contribueront activement à la cérémonie.

Pour la chorale, Jean-Yves COMBY contactera Roger BEGUET, Claude MERCIER contactera Catherine PLANÇONNEAU.

10 : Colis / Repas des aînés.

Le repas des aînés aura lieu à l'hôtel BURDET samedi 16 janvier 2016. Le montant alloué au repas (boissons et café compris) ou au colis sera de 30 €.

Les employés communaux sont invités. Le repas des conjoints des conseillers, employés ou retraités est pris en charge à hauteur de 50%.

Régine PONCET se charge de voir les menus avec Jacky et Yves AUSSEDAT et de préparer les colis qui seront confectionnés avec des produits de la boulangerie et des salaisons du Chalam.

Des petits souvenirs fabriqués par Stéphanie LACHAMBRE seront offerts à toutes les personnes concernées.

Un cadeau de substitution sera offert aux personnes résidentes en établissement et ne pouvant se déplacer.

11 : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) et fusion de communes.

SDCI : Francis MORICHEAU lit un courrier du Préfet du Jura reçu en recommandé.

Ce courrier nous demande de nous prononcer sur les propositions de fusions, de modifications de périmètre et de transfert de compétences. La commune n'est impactée par aucune de ces données et elle se réserve la possibilité de renforcer, lors du prochain Conseil Municipal, la position qui sera prise par le syndicat des eaux lors de sa prochaine réunion.

Fusion de communes : Francis MORICHEAU porte connaissance aux conseillers des documents remis lors de la réunion tenue en sous-préfecture le 19 octobre dernier sur ce sujet.

12 : Remboursement Jacques CARRANDIE.

Lors de la dernière réunion de la commission rencontres citoyennes, le souhait d'enregistrer le film réalisé par Jacques CARRANDIE sur un disque dur acquis par la commune a été émis. Jacques CARRANDIE a fait l'achat de ce disque dur. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le règlement par mandat à Jacques CARRANDIE de la facture qu'il a acquittée.

13 : Accueil migrants.

Francis MORICHEAU a assisté à une réunion en Préfecture le 21 octobre avec le secrétaire général pour aborder la question de l'accueil des migrants. L'idée est d'accueillir des demandeurs d'asile qui s'installeraient durablement en France qu'il faudrait faire rentrer rapidement dans le droit commun. L'état s'engage à assurer un accompagnement social renforcé qui peut être délégué à des associations. Il en existe deux dans le département : COPAGIR et Saint Jean. On ne choisit pas les personnes qu'on accueillera qui pourront être des personnes isolées ou des familles.

Le Conseil Municipal décide de mettre au vote la mise à disposition d'1 ou 2 logements du bâtiment Relais des Skieurs qui sont actuellement libres.

7 voix pour la mise à disposition de 2 logements.
2 voix pour la mise à disposition d'un logement.

2 logements du Relais des Skieurs sont donc réservés pour l'accueil éventuel de migrants.

14 : Loyer du logement mis à disposition des gérantes du relais des Skieurs.

Le logement mis à disposition est intégré au bail du relais des Skieurs. La commission qui a rédigé le projet de bail propose la somme de 160€ hors charges. Cela est mis au vote et accepté par 7 voix pour et 2 abstentions.

Questions diverses :

Relais des skieurs : Michelle, Régine et Claude ont assisté avec Valérie LEROY et Hadda HAKKAR à une évaluation des locaux faite par le CLAQ 39 (Centre Local d'Accueil et Qualité) venu à la demande des futures gérantes.

La représentante du CLAQ 39 enverra son rapport préconisant des conseils aux futures gérantes. Ces dernières seront invitées à le transmettre à la commune afin d'envisager ensemble les modalités de réalisation des aménagements éventuels.

Date des vœux du Conseil Municipal : vendredi 15 janvier 2016 salle communale à 18h30.

Lecture de courriers :

Deux associations nous sollicitent pour des dons :

Le Téléthon : pas de dons financiers mais la commune organise le vin chaud sur le parcours des randonneurs. Régine PONCET assistée de Claude MERCIER se charge de l'organisation.

La ligue contre le cancer ne recevra pas de subvention de la commune de La Pesse.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu mardi 1er décembre à 19h.

La séance est levée à 23h32.